



CDD finis, pas de nouvelle.

Par **wolffshader**, le **16/07/2012** à **21:25**

Bonsoir,

J'ai fini mon deuxième CDD hier soir 15/07. Je n'ai pas eu de nouvelles. J'ai dit au revoir au supérieur qui était présent.

Ce fut un CDD payé au smic pour la société CallOne.

Je n'étais pas intéressé par un CDI. Profitant de cette fin de contrat pour prendre ma prime de précarité et pour déménager.

Dans cette boîte il propose très souvent des CDI pour ne pas avoir à la payer. Bien entendu, bosser 40h payé 35h, pour une paye à trois chiffres, ça n'intéresse pas grand monde.

Ce soir j'ai eu un appel du directeur du site, me demandant de le rappeler.

J'ai peur qu'on me propose maintenant un CDI.

Ne devaient-ils pas m'en parler 15 jours avant la fin ?

Ont-ils un délai après la fin du CDD pour proposer un CDI.

Je vous remercie d'avance.

Par **P.M.**, le **16/07/2012** à **21:30**

Bonjour,

L'employeur n'a aucun délai avant le terme du CDD pour vous faire une proposition écrite de CDI, en revanche après c'est trop tard...

Par **wolffshader**, le **16/07/2012** à **21:37**

Merci pour votre réponse. Je suis donc rassuré. Je pense que je retournerai à la boîte en fin de semaine récupérer mon attestation de fin de contrat et peut-être mon chèque.

Par **P.M.**, le **16/07/2012** à **21:45**

Il est admis que le solde de tout compte et l'attestation destinée à Pôle Emploi soient délivrés à la date habituelle de la paie, je vous conseillerais donc de prendre contact avec l'employeur avant de vous y rendre...